

Date de la convocation	8 décembre 2022
Membres en exercice	165
Présents	71
Représentés	38

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

n°D20221219 – 05d

Objet : Adhésion de la commune de Castillon de Larboust

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération de la commune de Castillon de Larboust en date du 30 novembre 2022, pour adhérer au Syndicat Mixte de la Haute Garonne Réseau31, pour les compétences suivantes dans le domaine du Petit Cycle de l'Eau :

- Eau potable : A.1 : Production d'eau potable, A.2 : Transport et stockage d'eau potable, A.3 : Distribution d'eau potable
- Assainissement Collectif : B1 : Collecte des Eaux Usées, B2 : Transport des Eaux Usées, B3 : Traitement des eaux usées ;

Considérant que dans le cadre de cette adhésion, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet du protocole joint en annexe ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 7.1 de nos statuts, l'adhésion de la commune de Castillon de Larboust à Réseau31 ;

Article 2 : d'approuver le transfert des compétences complémentaires du domaine du Petit Cycle de l'Eau : Eau potable : A.1 : Production d'eau potable, A.2 : Transport et stockage d'eau potable, A.3 : Distribution d'eau potable et Assainissement Collectif : B1 : Collecte des Eaux Usées, B2 : Transport des Eaux Usées, B3 : Traitement des eaux usées ;

Article 3 : de fixer la date de cette adhésion au 1^{er} janvier 2023 ;

Article 4 : d'approuver le protocole ci-annexé ;

Article 5 : d'autoriser le Président à signer le protocole et tous les documents s'y rapportant ;

Article 6 : d'approuver la modification statutaire induite par ce transfert.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexe : Protocole de transfert



PROTOCOLE DE TRANSFERT DE L'ENSEMBLE DES COMPETENCES
DU DOMAINE DE L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE LA COMMUNE DE CASTILLON DE LARBOUST
AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE
RESEAU31

La commune de Castillon de Larboust a souhaité transférer à partir du 1^{er} janvier 2023 au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement – Réseau31, l'ensemble des compétences du domaine de l'eau potable et de l'Assainissement Collectif

Dans le cadre de ce transfert de ces compétences, et de la recherche d'efficacité et de mutualisation entre les deux collectivités, des discussions ont eu lieu dans le but d'étudier le transfert des compétences Production, Transport Stockage et Distribution pour le domaine de l'eau potable et Collecte, Transfert et Traitement du domaine de l'assainissement collectif et de l'évolution tarifaire pour les usagers.

Dans le cadre de ces échanges, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet du présent protocole :

1- Transfert du patrimoine existant

Réseau31 s'engage à reprendre, à maintenir et à exploiter tous les équipements mis à disposition par la commune, dans le cadre de l'exercice des deux compétences (Détails en annexes)

2- Reprise du contrat de Prestation de Service

Réseau31 s'engage à reprendre le contrat de prestation de service pour l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement conclu avec SUEZ jusqu'à son terme, soit le 1^{er} juillet 2023. Réseau 31 s'acquittera donc des factures dû conformément au contrat de prestation conclu par la commune.

3- Transfert de l'actif et du Passif

Réseau 31 a l'obligation réglementaire d'accepter le transfert des emprunts et de tout le passif sur les deux compétences transférées.

La commune de Castillon de Larboust s'engage à transférer l'intégralité de l'actif généré sur les compétences.

4- Tarification

Les tarifs appliqués aux usagers de la commune de Castillon de Larboust font l'objet d'une évolution tarifaire indiquée dans le tableau ci –dessous :

Evolution tarifaire du service de l'eau potable Castillon de Larboust							
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ab HT	40,00 €	42,00 €	50,00 €	55,00 €	60,53 €	66,06 €	75,00 €
Consommation HT	0,60 €	0,62 €	0,64 €	0,69 €	0,97 €	1,25 €	1,52 €

Evolution tarifaire du service de l'Assainissement Collectif Castillon de Larboust							
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ab HT	50,00 €	55,00 €	60,00 €	65,00 €	68,87 €	72,73 €	75,00 €
Conso HT	0,400 €	0,445 €	0,49 €	0,54 €	0,88 €	1,22 €	1,56 €

5- Gestion technique

La commune est actuellement équipé d'un générateur Ultraviolet pour la désinfection de l'eau potable. Il n'y a pas d'injection d'hypochlorite de sodium pour désinfecter l'eau, hormis lorsque le générateur est en panne. Réseau 31 s'engage à maintenir ce fonctionnement actuel, sauf si la réglementation nationale l'imposait.

6- Facturation / Accueil / Service à l'usager

Réseau31 réalisera à partir de 2023 la facturation des services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le suivi du service d'assainissement sera assuré par les services du centre d'exploitation Pyrénées Comminges Réseau31 :

Réseau31 – Antenne de Chaum
Adresse postale : | 31440 Chaum
Email : stgaudens@reseau31.fr
Par tel : 05.61.94.43.55

Fait à Toulouse en 2 exemplaires originaux le _____

Pour la commune de Castillon de Larboust

Pour Réseau31

Philippe CRAMPE

Maire de Castillon de Larboust

Sébastien VINCINI

Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 031-200023596-20221219-D20221219_05D-DE

Annexes

Ouvrages d'eau potable		
Ouvrage de Captage	2	
Réservoir	1	
Réseau d'adduction		mètres
Réseau de Distribution		mètres

Ouvrages d'assainissement collectif		
Réseau de collecte		mètres
Station d'épuration	1	Disque Biologique